

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 4003

29 décembre 2014

### SOMMAIRE

Above Wealth Funds, S.A., SICAV-SIF ..	192137	Intrawest Europe Holdings S.à r.l. ....	192105
Aurea SCI .....	192135	Intrawest Holdings S.à.r.l. ....	192104
Clinique Privée du Dr. E. Bohler .....	192140	Intrawest Luxembourg Sàrl .....	192106
Cresco Urban Yurt SLP .....	192139	Invergarry Leasing S.à r.l. ....	192106
Dalipse S.A. ....	192109	Johnson Controls Luxembourg Global Holding S.à r.l. ....	192107
De l'Isle S.A. ....	192113	Johnson Controls Luxembourg Yinal S.à r.l. .....	192107
DuPont International (Luxembourg) S.C.A. ....	192110	Karlin Real Estate Europe Su (Lux) S.à r.l. .....	192115
E.G.B.A. S.à r.l. ....	192108	Orion IV European 20 S.à r.l. ....	192142
Electronic Data Processing S.A. ....	192109	Ornicar S.à r.l. ....	192144
Euroexp S.à r.l. ....	192108	Ornicar S.à r.l. ....	192105
European Society of Veterinary Dermato- logy S.à r.l. ....	192108	Petroliana (Luxembourg) S.A. ....	192102
Excelsior LU S.à r.l. ....	192109	ProA Investments I A S.à r.l. ....	192104
Executive Lodge S.A. ....	192109	Rhea .....	192101
Expan S.à r.l. ....	192108	Rilston S. à r. l. ....	192101
F&C Fund .....	192109	Shco 87 S.à r.l. ....	192101
FS Invest S.à r.l. ....	192100	S.Invest I S.A. ....	192102
Gleinor Holding S.A. ....	192104	SIPL Partner 1 S.à r.l. ....	192105
Grace Lodge Care S.à r.l. ....	192099	Sof-10 Starlight 3 EUR S.à r.l. ....	192100
Gracewell Properties (Fareham) S.à r.l. .....	192098	Sof-10 Starlight 5 EUR S.à r.l. ....	192101
Gracewell Properties (Salisbury) S.à r.l. .....	192098	Sof-10 Starlight 6 EUR S.à r.l. ....	192102
Gracewell Properties (Weymouth) S.à r.l. .....	192099	Thule SPF S.A. ....	192106
Gulway S.à r.l. ....	192126	Topper S.à r.l. ....	192108
Intellectual Property Holdings S.A. ....	192106	VCapital Management S.A. ....	192102
International Campus Aachen S.à r.l. ...	192103	Wall Street Institute Kft, Luxembourg Branch .....	192103

**Gracewell Properties (Salisbury) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 159.721.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 2 décembre 2014*

En date du 2 décembre 2014, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Madame Catherine KOCH, actuellement gérant de catégorie C de la Société, en tant que gérant de catégorie B de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Jeffrey H. MILLER, gérant de catégorie A
- Monsieur Andrew HUDSON, gérant de catégorie B
- Monsieur Tony WHITEMAN, gérant de catégorie B
- Madame Catherine KOCH, gérant de catégorie B

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

En effet, les prénoms et nom du gérant de catégorie A de la Société doivent se lire comme suit: Monsieur Jeffrey H. MILLER.

De plus, le siège social de l'associé unique de la Société, Gracewell Investment N°2 S.à r.l., a été transféré au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Gracewell Properties (Salisbury) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014195015/27.

(140217646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

---

**Gracewell Properties (Fareham) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 159.764.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 2 décembre 2014*

En date du 2 décembre 2014, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Madame Catherine KOCH, actuellement gérant de catégorie C de la Société, en tant que gérant de catégorie B de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Jeffrey H. MILLER, gérant de catégorie A
- Monsieur Andrew HUDSON, gérant de catégorie B
- Monsieur Tony WHITEMAN, gérant de catégorie B
- Madame Catherine KOCH, gérant de catégorie B

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

En effet, les prénoms et nom du gérant de catégorie A de la Société doivent se lire comme suit: Monsieur Jeffrey H. MILLER.

De plus, le siège social de l'associé unique de la Société, Gracewell Investment N°2 S.à r.l., a été transféré au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Gracewell Properties (Fareham) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014195009/27.

(140217642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

---

**Gracewell Properties (Weymouth) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 159.722.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 2 décembre 2014*

En date du 2 décembre 2014, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Madame Catherine KOCH, actuellement gérant de catégorie C de la Société, en tant que gérant de catégorie B de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Jeffrey H. MILLER, gérant de catégorie A
- Monsieur Andrew HUDSON, gérant de catégorie B
- Monsieur Tony WHITEMAN, gérant de catégorie B
- Madame Catherine KOCH, gérant de catégorie B

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

En effet, les prénoms et nom du gérant de catégorie A de la Société doivent se lire comme suit: Monsieur Jeffrey H. MILLER.

De plus, le siège social de l'associé unique de la Société, Gracewell Investment N°2 S.à r.l., a été transféré au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Gracewell Properties (Weymouth) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014195017/27.

(140217657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

---

**Grace Lodge Care S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 152.616.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 2 décembre 2014*

En date du 2 décembre 2014, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Madame Catherine KOCH, actuellement gérant de catégorie C de la Société, en tant que gérant de catégorie B de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Jeffrey H. MILLER, gérant de catégorie A
- Monsieur Andrew HUDSON, gérant de catégorie B
- Monsieur Tony WHITEMAN, gérant de catégorie B
- Madame Catherine KOCH, gérant de catégorie B

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

En effet, les prénoms et nom du gérant de catégorie A de la Société doivent se lire comme suit: Monsieur Jeffrey H. MILLER.

De plus, le siège social de l'associé unique de la Société, Gracewell Investment N°2 S.à r.l., a été transféré au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Grace Lodge Care S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014195002/27.

(140217633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

---

**FS Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: DKK 995.436.800,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 107.851.

Il résulte des transferts de parts sociales de la Société en date du 8 décembre 2014 que:

- GS Capital Partners 2000, L.P. a transféré avec effet immédiat 196.362 parts sociales de la Société à FS Invest II S.à r.l.;
  - GS Capital Partners 2000 Offshore, L.P. a transféré avec effet immédiat 71.351 parts sociales de la Société à FS Invest II S.à r.l.;
  - GS Capital Partners 2000 GmbH & Co Beteiligungs KG a transféré avec effet immédiat 8.207 parts sociales de la Société à FS Invest II S.à r.l.;
  - GS Capital Partners 2000 Employee Fund, L.P. a transféré avec effet immédiat 62.390 parts sociales de la Société à FS Invest II S.à r.l.;
  - Goldman Sachs Direct Investment Fund 2000, L.P. a transféré avec effet immédiat 6.788 parts sociales de la Société à FS Invest II S.à r.l.;
  - GS Capital Partners V Fund, L.P. a transféré avec effet immédiat 236.557 parts sociales de la Société à FS Invest II S.à r.l.;
  - GS Capital Partners V Offshore Fund, L.P. a transféré avec effet immédiat 122.360 parts sociales de la Société à FS Invest II S.à r.l.;
  - GS Capital Partners V Institutional, L.P. a transféré avec effet immédiat 81.228 parts sociales de la Société à FS Invest II S.à r.l.;
  - GS Capital Partners V GmbH & Co. KG a transféré avec effet immédiat 9.391 parts sociales de la Société à FS Invest II S.à r.l.;
  - Goldman Sachs ISS Investors, L.P. a transféré avec effet immédiat 68.110 parts sociales de la Société à FS Invest II S.à r.l.;
  - EQT III Limited a transféré avec effet immédiat 185.657 parts sociales de la Société à FS Invest II S.à r.l.;
  - EQT IV Limited a transféré avec effet immédiat 868.724 parts sociales de la Société à FS Invest II S.à r.l.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FS Invest S.à r.l.  
Marielle Stijger  
Gérant A

Référence de publication: 2014194978/35.

(140218218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

**Sof-10 Starlight 3 EUR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 188.515.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales prenant effet en date du 8 décembre 2014 que la société SOF-10 Lux Master Co S.à r.l. dont le siège social se situe 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a cédé toutes les parts sociales qu'elle détenait dans la Société, soit:

- 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt cinq EUR) chacune à la société MStar Europe L.P. dont le siège social se situe 4<sup>e</sup> étage, 2 Harewood Place, London W1S 1BX, enregistrée au Royaume Uni sous le numéro LP016071.

Les détenteurs de parts sociales sont désormais les suivants:

- MStar Europe LP.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Thierry Drinka  
Gérant

Référence de publication: 2014195511/19.

(140217662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

**Rilston S. à r. l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 137.278.

Par résolutions prises en date du 4 décembre 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de José Luis Monteiro Correia, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant A, avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2014 et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Géraldine Schmit, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant A, avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195431/15.

(140217200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

**Rhea, Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 27.311.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195430/10.

(140218036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

**Shco 87 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 189.291.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195480/10.

(140217627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

**Sof-10 Starlight 5 EUR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 188.513.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales prenant effet en date du 8 décembre 2014 que la société SOF-10 Lux Master Co S.à r.l. dont le siège social se situe 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a cédé toutes les parts sociales qu'elle détenait dans la Société, soit:

- 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt cinq EUR) chacune à la société SOF-10 Starlight 4 EUR S.à r.l. dont le siège social se situe 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Luxembourg sous le numéro B 188 517.

Les détenteurs de parts sociales sont désormais les suivants:

- SOF-10 Starlight 4 EUR S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Thierry Drinka  
Gérant

Référence de publication: 2014195513/19.

(140217660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

**Sof-10 Starlight 6 EUR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 188.514.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales prenant effet en date du 8 décembre 2014 que la société SOF-10 Lux Master Co S.à r.l. dont le siège social se situe 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a cédé toutes les parts sociales qu'elle détenait dans la Société, soit:

- 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt cinq EUR) chacune à la société SOF-10 Starlight 4 EUR S.à r.l. dont le siège social se situe 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Luxembourg sous le numéro B 188 517.

Les détenteurs de parts sociales sont désormais les suivants:

- SOF-10 Starlight 4 EUR S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Thierry Drinka

Gérant

Référence de publication: 2014195514/19.

(140217659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

**S.Invest I S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 174.218.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.INVEST I SA

Référence de publication: 2014195438/10.

(140217674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

**Petroliana (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9764 Marnach, 21, rue de Marbourg.

R.C.S. Luxembourg B 82.812.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014195371/10.

(140218310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

**VCapital Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 128.150.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 29 octobre 2014*

1. La démission de Monsieur Rémy Allemane en tant qu'Administrateur est acceptée.
2. Le mandat de Mazars Luxembourg (immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le n ° B159962, avec siège social au 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg) en tant que Réviseur d'Entreprise Agréé, est reconduit pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Certifié sincère et conforme

Pour VCapital Management SA

Référence de publication: 2014195592/15.

(140218306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

**Wall Street Institute Kft, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 145.776.

---

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 4 décembre 2014 que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la succursale de la Société:

- Monsieur Keith Proffitt, née le 13 mai 1971 à Pembury, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle 80 Strand, WC2R ORL Londres, Royaume-Uni.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Monsieur Keith Proffitt, prénommé,

- Monsieur David Kedwards, né le 8 octobre 1963 à Solihull, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 99, Pu Cheng Road, 200121 Pudong, Shanghai, Chine.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014195600/24.

(140217817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

---

**International Campus Aachen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 191.626.

---

*Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 27 octobre 2014*

1. Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. a démissionné de son mandat de gérante unique.

2. M. Rolf ENGEL, investisseur, né à Augsburg (Allemagne), le 22 avril 1959, demeurant professionnellement à Bahnhofstrasse 37, 8001 Zürich (Suisse), a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

3. M. Rüdiger KIMPEL, administrateur de sociétés, né à Wiesbaden (Allemagne), le 2 septembre 1960, demeurant professionnellement au L-3328 Crauthem (Luxembourg), 10, rue de Weiler, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

4. M. Patrick TANGNEY, avocat, né à New-York (Etats-Unis d'Amérique), le 25 juin 1969, demeurant professionnellement à Dubai (Emirats Arabes Unis), EFT South Tower, DIFC, Suite 802-803, P.O. Box 506672, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

5. M. Charbel ABOU-JAOUDE, ingénieur, né à Beirut (Liban), le 15 juillet 1962, demeurant professionnellement à Dubai (Emirats Arabes Unis), EFT South Tower, DIFC, Suite 802803, P.O. Box 506672, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

6. Mme Valérie PECHON, administrateur de sociétés, née à Caracas (Venezuela), le 10 Novembre 1975, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, rue Eugène Ruppert 6 (Luxembourg), a été nommée comme gérante de catégorie B pour une durée indéterminée.

7. M. Roeland Cornelis DE GRAAF, administrateur de sociétés, né à Hilversum (Pays-Bas), le 23 décembre 1985, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, rue Eugène Ruppert 6, (Luxembourg), a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 03 décembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour International Campus Aachen S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014195984/30.

(140218822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

---

**Intrawest Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 2.505.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 120.197.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 11 novembre 2014 que:

1. La démission de Monsieur Marc de Leye, en tant que gérant de classe B de la Société, a été acceptée avec effet au 31 octobre 2014.

2. La démission de Monsieur Guido Van Berkel, en tant que gérant de classe B de la Société, a été acceptée avec effet au 3 novembre 2014.

3. Avec effet au 11 novembre 2014, la fonction de Madame Karen Hamilton-Smith, Monsieur Tomas Lichy et Monsieur Nick Fegan, gérants de classe A a été modifiée. Ils occupent désormais la fonction de gérant de la Société

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- Madame Karen Hamilton-Smith, gérant;
- Monsieur Tomas Lichy, gérant,
- Monsieur Nick Fegan, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195986/23.

(140219264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

---

**Gleiner Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 99.755.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 5 décembre 2014*

Est nommé administrateur:

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, administrateur démissionnaire ce jour.

Monsieur Marc ALBERTUS continuera le mandat de l'administrateur démissionnaire jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire durant laquelle cette cooptation sera soumise à ratification.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195944/15.

(140218772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

---

**ProA Investments I A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 137.068.

—  
*Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 10 octobre 2014*

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de M. Enrique RUIZ, M. Emanuele GRIPPO et M. Etienne BIREN, gérants, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour ProA Investments I A S.à.r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014195349/16.

(140217809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

---

**Ornicar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4070 Esch-sur-Alzette, 2-4, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 157.104.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195313/10.

(140217438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

**SIPL Partner 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 187.642.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 2 décembre 2014*

En date du 2 décembre 2014, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Madame Catherine KOCH, actuellement gérant de catégorie C de la Société, en tant que gérant de catégorie B de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Jeffrey H. MILLER, gérant de catégorie A
- Monsieur Andrew HUDSON, gérant de catégorie B
- Monsieur Tony WHITEMAN, gérant de catégorie B
- Madame Catherine KOCH, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2014.

SIPL Partner 1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014195492/21.

(140218161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

**Intrawest Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 557.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 111.267.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 11 novembre 2014 que:

1. La démission de Monsieur Marc de Leye, en tant que gérant de classe B de la Société, a été acceptée avec effet au 31 octobre 2014.

2. La démission de Monsieur Guido Van Berkel, en tant que gérant de classe B de la Société, a été acceptée avec effet au 3 novembre 2014.

3. Avec effet au 11 novembre 2014, la fonction de Madame Karen Hamilton-Smith, Monsieur Tomas Lichy et Monsieur Nick Fegan, gérants de classe A a été modifiée. Ils occupent désormais la fonction de gérant de la Société

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- Madame Karen Hamilton-Smith, gérant;
- Monsieur Tomas Lichy, gérant,
- Monsieur Nick Fegan, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195985/23.

(140219265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

**Intrawest Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 8.000.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 63.994.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 11 novembre 2014 que:

1. La démission de Monsieur Marc de Leye, en tant que gérant de classe B de la Société, a été acceptée avec effet au 31 octobre 2014.

2. La démission de Monsieur Guido Van Berkel, en tant que gérant de classe B de la Société, a été acceptée avec effet au 3 novembre 2014.

3. Avec effet au 11 novembre 2014, la fonction de Madame Karen Hamilton-Smith, Monsieur Tomas Lichy et Monsieur Nick Fegan, gérants de classe A a été modifiée. Ils occupent désormais la fonction de gérant de la Société

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- Madame Karen Hamilton-Smith, gérant;
- Monsieur Tomas Lichy, gérant,
- Monsieur Nick Fegan, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195987/23.

(140219263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

---

**Intellectual Property Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 137.489.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

## FIDUO

Référence de publication: 2014195983/10.

(140219058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

---

**Invergarry Leasing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 113.003.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014195989/10.

(140219073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

---

**Thule SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 72.952.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014195554/10.

(140218010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

**Johnson Controls Luxembourg Yinal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: HKD 145.993,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 169.939.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 29 novembre 2014 que:

- M. Bruce McDonald a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 30 novembre 2014;

- M. Andrew O'Shea a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 30 novembre 2014;

- Mme Ingrid Cernicchi a démissionné de ses fonctions de gérante de catégorie B de la Société avec effet au 30 novembre 2014;

- M. Jeroen Proost, né le 11 mai 1981, à Turnhout, Belgique, résidant professionnellement au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 30 novembre 2014 et pour une durée indéterminée;

- M. Dirk Timmermans, né le 20 octobre 1975, à Genk, Belgique, résidant professionnellement au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 30 novembre 2014 et pour une durée indéterminée; et

- M. Brian Stief, né le 16 juillet 1956, à Iowa, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 5757 N. Green Bay Avenue, Glendale, WI, 53209 Etats-Unis d'Amérique, a été nommé gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 30 novembre 2014 et pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède et à compter du 30 novembre 2014, le conseil de gérance de la Société est composé des membres suivants:

- M. Brian Cadwallader, gérant de catégorie A;

- M. Dirk Timmermans, gérant de catégorie B;

- M. Brian Stief, gérant de catégorie A; et

- M. Jeroen Proost, gérant de catégorie B.

De plus, il résulte d'une décision du conseil de gérance de la Société en date du 29 novembre 2014 que le siège social de la Société a été transféré du 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet au 30 novembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014196043/38.

(140219041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

---

**Johnson Controls Luxembourg Global Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 190.936.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 29 novembre 2014 que:

- M. Bruce McDonald a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 30 novembre 2014; et

- M. Brian Stief, né le 16 juillet 1956, en Iowa, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 5757 N. Green Bay Avenue, Glendale, WI, 53209 Etats-Unis d'Amérique, a été nommé gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 30 novembre 2014 et pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède et à compter du 30 novembre 2014, le conseil de gérance de la Société est composé des membres suivants:

- M. Brian Stief, gérant de catégorie A;

- M. Brian Cadwallader, gérant de catégorie A;

- M. Dirk Timmermans, gérant de catégorie B; et

- M. Jeroen Proost, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014196027/25.

(140218467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

---

**Topper S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 148.797.

---

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195541/11.

(140217284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

---

**European Society of Veterinary Dermatology S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 178.594.

---

Les statuts coordonnés au 02 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014196698/9.

(140219452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2014.

---

**E.G.B.A. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3512 Dudelange, 159, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 173.307.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014196659/9.

(140220006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2014.

---

**Euroexp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2242 Luxembourg, 1, rue Isaac Newton.

R.C.S. Luxembourg B 180.360.

---

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014196670/9.

(140219694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2014.

---

**Expan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2242 Luxembourg, 1, rue Isaac Newton.

R.C.S. Luxembourg B 180.382.

---

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014196679/9.

(140219665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2014.

---

**Excelsior LU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 27.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 177.260.

Les comptes annuels de Excelsior Lu S.à r.l. B177260 au Décembre 31, 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Excelsior Lu S.à r.l.

Référence de publication: 2014196678/11.

(140220200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2014.

**Electronic Data Processing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8323 Olm, 41, avenue Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 43.558.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014196665/10.

(140219552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2014.

**Executive Lodge S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5480 Wormeldange, 27A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 63.166.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Référence de publication: 2014196699/10.

(140220230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2014.

**F&C Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 82.782.

Les Comptes annuels au 30 Septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014196701/10.

(140219815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2014.

**Dalipse S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 119.273.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DALIPSE S.A.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2014196643/12.

(140219966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2014.

**DuPont International (Luxembourg) S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-5326 Contern, 5, rue Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 78.109.

In the year two thousand and fourteen, on the 16<sup>th</sup> of December.

Before us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of DuPont International (Luxembourg) S.C.A., a société en commandite par actions, incorporated under Luxembourg law with registered office at 5, rue Général Patton, L-5326 Contern, incorporated by a deed of Me Frank Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg dated 28 September 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 214 of 21 March 2001 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 78.109 (the "Company"). The articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 22 October 2013, published in the Mémorial number 3143 of 11 December 2013.

The meeting was presided by Mr Paul Steffes, employee, residing in Hassel (Grand-Duchy of Luxembourg).

The chairman appointed as secretary and scrutineer Mr Claude Siebenbour, residing in Contern.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholder(s), the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The attendance list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. As it appeared from the attendance list, all the shares in issue in the Company were represented at the general meeting and the shareholders of the Company (including the Managers (gérants-commandités)) declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items of the agenda.

III. On 30 September 2014, the board of managers of the Company has approved the common draft terms of merger (the "Merger Proposal") established in accordance with Article 261 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), and has confirmed the Company's interest in the merger through the absorption of its wholly owned subsidiary, DuPont Holdco Spain I S.L., a company incorporated and existing under the laws of Spain, having its registered office at calle Diagonal, 561, 08029, Barcelona, Spain, registered with the Commercial Registry of Barcelona, at Volume 34,162, Sheet 53, Page B-226585, with the Spanish Tax Identification Number B-62465091 (the "Absorbed Company" and together with the Company, the "Companies").

IV. The Merger Proposal has been published in the Memorial number 2759 on 7 October 2014.

V. The following documents have been made available to the shareholders of the Company (respectively the Company as sole shareholder of the Absorbed Company), in accordance with article 267 and 278 of the Law, at least one (1) month before the date of the present deed:

- (i) the Merger Proposal, including its Schedule(s);
- (ii) the annual accounts and the report (including the reports of the management bodies) of the Companies for the last three financial years, with an opinion and report of an auditor, if such opinion and report were prepared;
- (iii) the interim accounts of the Companies as of 31 August 2014;
- (iv) the reports of the management bodies of the Companies.
- (v) the articles of incorporation of the Absorbed Company in force duly attached to public deed or relevant agreements;
- (vi) the full contents of the articles of incorporation of the Absorbing Company;
- (vii) the identity of the managing bodies of the Companies, as well as the date on which they assumed their positions.

VI. The agenda of the meeting is as follows:

1. Acknowledgement and approval of the Merger Proposal regarding the merger through the absorption of the Absorbed Company by the Company and approval of such merger, in accordance with article 261 and seq. of the Law (the "Merger");

2. Acknowledgement that the articles of association of the Company will not be subject to any amendments in connection with the Merger;

3. Acknowledgement and approval that no new shares will be issued by the Company in consideration of the transfer of all and any assets and liabilities of the Absorbed Company to the Company, since the Company is the sole shareholder thereof;

4. Acknowledgement and approval of the date as from which the transactions of the Absorbed Company will be treated for accounting purposes as being those of the Company.

After due deliberation the meeting unanimously resolved as follows:

192111

*First resolution*

The meeting acknowledged and resolved to approve the Merger Proposal regarding the Merger through the absorption by the Company of the Absorbed Company.

The meeting resolved to approve such Merger in accordance with the Merger Proposal without exception or reserve.

The meeting noted that the Merger is realised by the transfer by the Absorbed Company following its dissolution without liquidation of any and all its assets and liabilities to the Company.

*Second resolution*

The meeting acknowledged that the articles of association of the Company will not be subject to any amendments in connection with the Merger.

*Third resolution*

The meeting acknowledged and resolved to approve that pursuant to article 278 of the Law providing for a simplified merger procedure, the Company being the sole shareholder of the Absorbed Company, no shares will be issued in consideration of the transfer of all and any assets and liabilities of the Absorbed Company to the Company.

*Fourth resolution*

The meeting acknowledged and resolved to approve that the transactions of the Absorbed Company will be treated for accounting purposes as being those of the Company as from 15 December 2014.

*Statements*

The undersigned notary received and verified the certificate delivered by the Spanish competent authority stating in a satisfactory way the correct accomplishment of the prior deeds and formalities required under Spanish law for the part of the merger procedure relating to the Absorbed Company.

The undersigned notary verified and stated the existence and the legality of the deeds and formalities required from the Company under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg in view of the Merger.

The undersigned notary received the Merger Proposal approved by the Absorbed Company and stated that the Absorbed Company and the Company approved the Merger Proposal in the same terms.

The undersigned notary therefore stated that all deeds and formalities required for the Merger have been legally and validly accomplished.

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this Merger are estimated at approximately 6.700,-Eur.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation and that in case of discrepancies between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof, done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes, the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le seize décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de DuPont International (Luxembourg) S.C.A., une société en commandite par actions, constituée selon le droit de Luxembourg ayant son siège social au 5, rue du Général Patton, L-5326 Contern, constituée suivant un acte reçu de Frank Baden, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 28 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 214 du 21 mars 2001 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.109 (la «Société»). Les statuts ont été amendés pour la dernière fois par acte reçu de Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg, en date du 22 octobre 2013, publié au Mémorial numéro 3143 du 11 décembre 2013.

L'assemblée a été présidée par M. Paul Steffes, employé, demeurant à Hassel (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président a nommé en tant que secrétaire et scrutateur Monsieur Claude Siebenbour, demeurant à Contern.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont montrés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné. La liste de présence restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que la totalité des actions émises par la Société étaient représentées à l'assemblée générale et les actionnaires de la Société (y compris les associés-commandités) ont déclaré avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée générale a été valablement constituée et a pu valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour.

III. Le 30 septembre 2014, le conseil de gérance de la Société a approuvé le projet commun de fusion (le «Projet de Fusion») établi en conformité avec l'article 261 de la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'amendée (la «Loi») et a confirmé l'intérêt de la Société dans la fusion par l'absorption de sa filiale entièrement détenue par elle, DuPont Holdco Spain I S.L., une société constituée et existante sous le droit espagnol, ayant son siège social à calle Diagonal, 561, 08029, Barcelone, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Barcelone, au Volume 34.162, feuille 53, page B-226585, portant le numéro d'Identification Fiscal Espagnol: B-62465091 (la «Société Absorbée») et ensemble avec la Société les «Sociétés»).

IV. Le Projet de Fusion a été publié au Mémorial numéro 2759, le 7 octobre 2014.

V. Les documents suivants ont été mis à disposition des actionnaires de la Société (respectivement de la Société en tant que associé unique de la Société Absorbée), en vertu des articles 267 et 268 de la Loi, au moins un (1) mois avant la date du présent acte:

(i) le Projet de Fusion, y compris ses/son Annexe(s);

(ii) les comptes annuels ainsi que les rapports (y compris les rapports de gestion) des trois derniers exercices des Sociétés qui Fusionnent, accompagnés d'un avis et d'un rapport d'expert, si cet avis et ce rapport ont été préparés;

(iii) les comptes intérimaires des Sociétés;

(iv) les rapports des organes de gestion des Sociétés;

(v) les statuts en vigueur de la Société Absorbée dûment attaché à l'acte notarié ou les accords pertinents;

(vi) le contenu intégral des statuts de la Société Absorbante;

(vii) l'identité des organes de gestion des Sociétés, ainsi que la date à laquelle ils ont exercé leur fonction.

VI. L'ordre du jour de l'assemblée générale est tel qu'il suit:

1. Reconnaissance et approbation du Projet de Fusion relatif à la fusion par l'absorption de la Société Absorbée par la Société et approbation de cette fusion, conformément aux articles 261 et suiv. de la Loi (la «Fusion»);

2. Reconnaissance du fait que les statuts de la Société ne feront pas l'objet de changements en relation avec la Fusion;

3. Reconnaissance et approbation du fait qu'aucune nouvelle part sociale ne sera émise par la Société en contrepartie du transfert de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société, dans la mesure où la Société est l'associé unique de cette dernière;

4. Reconnaissance et approbation de la date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée seront traitées, d'un point de vue comptable, comme étant celles de la Société.

Après délibération, l'assemblée a décidé à l'unanimité ce qui suit:

#### *Première résolution*

L'assemblée a reconnu et a décidé d'approuver le Projet de Fusion relatif à la Fusion par l'absorption de la Société Absorbée par la Société.

L'assemblée a décidé d'approuver cette Fusion en conformité avec le Projet de Fusion sans exception ni réserve.

L'assemblée a noté que la Fusion est réalisée par le transfert par la Société Absorbée, à la suite de sa dissolution sans liquidation, de l'ensemble de ses actifs et passifs à la Société.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée a reconnu que les statuts de la Société ne feront pas l'objet de changements en relation avec la Fusion.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée a reconnu et a décidé d'approuver conformément à l'article 278 de la Loi prévoyant une procédure de fusion simplifiée, la Société étant l'actionnaire unique de la Société Absorbée, le fait qu'aucune nouvelle part sociale ne sera émise en contrepartie du transfert de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée a reconnu et décidé d'approuver que les opérations de la Société Absorbée seront traitées, d'un point de vue comptable, comme étant celles de la Société à partir du 15 décembre 2014.

#### *Constataions*

Le notaire soussigné a reçu et vérifié le certificat délivré par l'autorité espagnole compétente attestant d'une manière concluante l'accomplissement correct des actes et formalités préalables à la Fusion requis par le droit espagnol pour la partie de la procédure de fusion relative à la Société Absorbée.

Le notaire soussigné a vérifié et a constaté l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg en vue de la Fusion.

Le notaire soussigné a reçu le Projet de Fusion approuvé par la Société Absorbée et a constaté que la Société Absorbée et la Société ont approuvé le Projet de Fusion dans les mêmes termes.

Le notaire soussigné a dès lors constaté que tous les actes et formalités préalables à la Fusion ont été légalement et valablement remplis.

#### Dépenses

Les coûts, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de cette fusion sont estimés à approximativement 6.700.-Eur.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: STEFFES, SIEBENBOUR, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17/12/2014. Relation: EAC/2014/17461. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 18/12/2014.

Référence de publication: 2014204076/180.

(140227286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

#### **De l'Isle S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 37.104.

L'AN DEUX MIL QUATORZE, LE QUINZE DECEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DE L'ISLE S.A. (ci-après «la Société») avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 37104, constituée en date du 15 mai 1991 suivant acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 432 du 15 novembre 1991.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant décisions du Conseil d'Administration prises en date du 19 avril 2001 concernant la conversion du capital social en euros, publiées par extrait au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 93 du 17 janvier 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Carine GRUNDHEBER, licenciée en lettres modernes, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Michel PICARD, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

A) Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'actionnaire unique, le nombre d'actions qu'il détient et le nom de son mandataire sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par le mandataire de l'actionnaire unique, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La procuration de l'actionnaire représenté, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera aussi annexée au présent acte.

II. Il résulte de la liste de présence que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

III. L'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Présentation du projet commun de fusion transfrontalière par absorption de DE L'ISLE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, par ACADAMAT, SL, société à responsabilité limitée de droit espagnol.

2. Présentation du rapport du conseil d'administration afférent à la fusion mentionnée sub.1.

3. Décision de procéder à la fusion.

4. Constatation de la réalisation de la fusion et de ses effets.

5. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats respectifs.
6. Décision quant à la conservation des registres et documents.
7. Condition résolutoire.
8. Mandat à conférer.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

B) Dans le cadre de cette opération de fusion, Monsieur le Président rappelle ce qui suit:

I. Un projet commun de fusion transfrontalière entre ACADAMAT, SL, société à responsabilité limitée de droit espagnol, d'une part, et DE L'ISLE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, d'autre part, a été arrêté par les organes d'administration des sociétés qui fusionnent en date du 30 juin 2014 lequel, établi conformément aux articles 261 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après «LSC»), et aux articles 30 et suivants de la loi espagnole du 3 avril 2009 sur les modifications structurelles des sociétés commerciales (ci-après «LME»), prévoit l'absorption de DE L'ISLE S.A. par ACADAMAT, SL.

Ce projet commun de fusion a été intégralement publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg numéro 3389 du 14 novembre 2014.

II. Ce projet mentionne que les conditions de la fusion ont été établies sur base de la situation comptable des sociétés participant à la fusion arrêtée au 31 décembre 2013.

III. Conformément à l'article 265 (1) de la LSC, un rapport expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le projet commun de fusion a été établi par le conseil d'administration de la société absorbée.

IV. Il n'a pas été procédé à l'examen du projet commun de fusion et à l'établissement du rapport d'expert prévu à l'article 266 (1) de la LSC.

La secrétaire donne lecture des lettres reçues des actionnaires des sociétés participant à la fusion, seuls détenteurs de titres conférant un droit de vote au sein de chacune des sociétés participant à la fusion, concernant leur renonciation à l'examen du projet commun de fusion et à l'établissement du rapport d'expert, conformément à l'article 266 (5), de la LSC.

V. L'actionnaire unique de la société absorbée est également l'un des actionnaires de la société absorbante.

C) Sont déposés sur le bureau de l'assemblée un exemplaire des documents prescrits par l'article 267 de la LSC, à savoir:

- le projet commun de fusion publié au Mémorial C;
  - les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion des trois derniers exercices des sociétés qui fusionnent;
  - un état comptable de moins de trois mois à la date du projet commun de fusion;
  - les rapports établis par les organes d'administration des sociétés qui fusionnent,
- lesquels ont été mis à la disposition des associés un mois au moins avant la date de la présente réunion.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale prend acte du projet commun de fusion transfrontalière entre ACADAMAT, SL, société à responsabilité limitée de droit espagnol ayant son siège au 219, rue San Enrique de Osso, sous sol, Madrid, Espagne, et DE L'ISLE S.A. qui a été arrêté par les organes d'administration des deux sociétés concernées le 30 juin 2014, enregistré à Luxembourg le 11 novembre 2014 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3389 du 14 novembre 2014.

Ce projet prévoit l'absorption de DE L'ISLE S.A. (la «Société Absorbée») par ACADAMAT, SL (la «Société Absorbante»).

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale prend acte de et approuve le rapport justificatif du conseil d'administration sur le projet commun de fusion prévu par l'article 265 (1) de la LSC.

En outre, l'assemblée générale accepte que l'apport de fusion soit rémunéré par l'émission de 349 (trois cent quarante-neuf) nouvelles actions de la Société Absorbante, d'une valeur nominale de EUR 601,01 (six cent un euros et un cent) chacune et le versement d'une soulte d'un montant de EUR 5.119,61 (cinq mille cent dix-neuf euros et soixante et un cents), en contrepartie des 1.250 (mille deux cent cinquante) actions existantes de la Société Absorbée.

#### *Troisième résolution*

Compte tenu de ce qui précède, l'assemblée générale décide d'approuver le projet commun de fusion de la Société avec la société ACADAMAT, SL, par absorption de la Société par cette dernière, tel que présenté à l'assemblée, en considérant toutefois que, sur le plan comptable, tous les actifs et tous les passifs de la Société sont transférés à la Société Absorbante à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale constate que la fusion sera effective dès l'inscription, auprès du Registre de Commerce de Madrid, de l'acceptation et approbation du même projet de fusion par l'assemblée générale de la Société Absorbante, entraînant de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274, notamment la transmission universelle, tant entre DE L'ISLE S.A. et ACADAMAT, SL qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société à ACADAMAT, SL.

Par suite de cette fusion, la Société sera dissoute sans liquidation.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs ainsi qu'au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale décide que les registres et documents de la Société seront conservés au siège de la Société Absorbante pendant la durée légale.

*Septième résolution*

L'assemblée générale constate que la fusion a d'ores et déjà été approuvée par l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante en date du 13 novembre 2014 et décide de soumettre toutes les résolutions qui précèdent à la condition résolutoire du refus de l'inscription de l'acte de fusion auprès du Registre de Commerce de Madrid.

*Huitième résolution*

L'assemblée générale décide de conférer les plus amples pouvoirs aux membres de l'Organe d'Administration de la Société Absorbante ACADAMAT, SL, chacun d'entre eux agissant individuellement au nom et pour le compte de la Société Absorbée DE L'ISLE S.A., afin de faire toute déclaration, signer tout acte et/ou accord et, en général, accomplir, sous seing privé ou en comparaisant devant un notaire espagnol, toute formalité utile ou requise dans le cadre de l'opération de fusion susmentionnée, dans le but de porter à terme cette opération, de la rendre effective et opposable à tous tiers.

*Certification*

Le notaire instrumentant certifie et atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du projet de fusion.

*Evaluation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à 1.400,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. PONSARD, C. GRUNDHEBER, M. PICARD, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 décembre 2014. Relation: LAC/2014/60456. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014205440/134.

(140230185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

**Karlin Real Estate Europe Su (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 192.491.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the third of December.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Karlin Real Estate Europe Holdings LLP, a limited liability partnership incorporated and existing under the laws of the England and Wales, having its registered office at 42, Brook Street, Suite 1.01, London, W1K 5DB, United Kingdom, registered with the Register of Companies for England and Wales under number OC396194,

here represented by Peggy Simon with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 2, 2014.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

### Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (hereafter the “Company”), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the “Law”), as well as by the present articles of association (hereafter the “Articles”).

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Object.** The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name of “Karlin Real Estate Europe Sub (Lux) S.à r.l.”.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

### Chapter II. Capital, Shares

**Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at twenty thousand U.S. Dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders’ meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

**Art. 8. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

### Chapter III. Manager(s)

**Art. 10. Manager(s), Board of Managers.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

**Art. 11. Powers of the Manager(s).** In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

**Art. 12. Day-to-day Management.** The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

**Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or e-mail, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

**Art. 14. Liability - Indemnification.** The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

**Art. 15. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

#### Chapter IV. Shareholder(s)

**Art. 16. General Meeting of Shareholders.** If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

**Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 18. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

#### Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

**Art. 19. Financial Year.** The Company's accounting year starts on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> of each year.

**Art. 20. Adoption of Financial Statements.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21. Appropriation of Profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22. Interim Dividends.** Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

#### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

#### Chapter VII. Applicable Law

**Art. 24. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

##### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31<sup>st</sup>, 2015.

##### *Subscription - Payment*

Karlin Real Estate Holdings LLP, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to the twenty thousand (20,000) shares and fully pay them up in the amount of twenty thousand U.S. Dollars (USD 20,000.-) by contribution in kind consisting of 100% of the membership interest of Karlin Luxco Subsidiary, LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the state of Delaware, the United States of America, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 198801, the United States of America, registered with the Secretary of State of the Delaware, Division of Corporations, under number 5618043, having a value of twenty thousand U.S. Dollars (USD 20,000.-) which is hereby transferred to the Company at the value of twenty thousand U.S. Dollars (USD 20,000.-) (hereinafter referred to as the "Contributed Membership Interest").

### *Evidence of the contribution's existence*

Proof of the existence and value of the Contributed Membership Interest has been given to the undersigned notary by declarations of free transferability and declarations certifying the book value of such contribution, duly signed by the management of Karlin Real Estate Holdings LLP, as contributor, and the management of Karlin Luxco Subsidiary, LLC, as contributed company.

### *Effective implementation of the contribution*

Karlin Real Estate Holdings LLP, through its proxyholder, declares that:

- It is the full owner of the Contributed Membership Interest and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the contribution of the Contributed Membership Interest is effective as of today without qualification, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities are in course in the country of residence of the company whose Contributed Membership Interest is contributed, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of manager at four (4).
2. Appoint the following persons as Company's managers:

#### *- Category A Managers:*

\* Mr. Matthew Benjamin SCHWAB, born in California, the United States of America, on August 22<sup>nd</sup>, 1970, having his professional address at 11755 Wilshire Boulevard, Suite 1400, Los Angeles, CA 90025, the United States of America; and

\* Mr. Joseph Michael SELF, born in Illinois, the United States of America, on April 7<sup>th</sup>, 1981, having his professional address at 11755 Wilshire Boulevard, Suite 1400, Los Angeles, CA 90025, the United States of America.

#### *- Category B Managers:*

\* Mr. Marcel STEPHANY, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on September 4<sup>th</sup>, 1951, having his professional address at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg; and

\* Mr. Luc SUNNEN, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on December 22<sup>nd</sup>, 1961, having his professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the Company appearing, he signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le trois décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Karlin Real Estate Europe Holdings LLP, un «limited liability partnership» constitué et existant selon les lois de l'Angleterre et du pays de Galles, ayant son siège social au 42, Brook Street, Suite 1.01, W1K 5DB, Londres, Royaume-Uni, enregistré auprès du «Register of Companies for England and Wales» sous le numéro OC396194,

représentée par Peggy Simon, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 décembre 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination «Karlin Real Estate Europe Sub (Lux) S.à r.l.».

**Art. 5. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

### Chapitre II. Capital, Parts Sociales

**Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à vingt mille Dollars américains (20.000,- USD) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar américain (1,- USD) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par l'article 18 des Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Parts Sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

### Chapitre III. Gérant(s)

**Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

**Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s).** Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

**Art. 12. Gestion Journalière.** Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelles) des gérants / mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

**Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par «conference call» ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

**Art. 14. Responsabilité, Indemnisation.** Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

**Art. 15. Conflit d'Intérêt.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Associé(s)

**Art. 16. Assemblée Générale des Associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

**Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 18. Procédure - Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque action donne droit à une voix.

## Chapitre V. Année Sociale, Répartition

**Art. 19. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 20. Approbation des Comptes Annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 21. Affectation des Résultats.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est à la disposition des associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22. Dividendes Intérimaires.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

## Chapitre VII. Loi Applicable

**Art. 24. Loi Applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

### *Souscription - Libération*

Karlin Real Estate Europe Holdings LLP, prénommé, par son mandataire, a déclaré souscrire à l'ensemble des vingt mille (20.000) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement pour le montant de vingt mille Dollars américains (20.000,-USD) par apport en nature consistant en 100% des parts d'intérêts émises par Karlin Luxco Subsidiary, LLC, une «limited liability company» constituée selon les lois de l'état du Delaware, les Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 198801, les Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du «Secretary of State of the Delaware, Division of Corporations», sous le numéro 5618043, d'une valeur de vingt mille Dollars américains (20.000,- USD) lesquelles sont par la présente transférées à la Société à la valeur de vingt mille Dollars américains (20.000,- USD) (ci-après les «Parts d'Intérêts Apportées»).

### *Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence et de la valeur des Parts d'Intérêts Apportées a été donnée au notaire soussigné par la production de déclarations de libre transférabilité et de déclarations certifiant la valeur comptable de l'apport, lesquelles ont été dûment signées par les représentants légaux de Karlin Real Estate Europe Holdings LLP, en tant qu'apporteur, et les représentants légaux de Karlin Luxco Subsidiary, LLC, en tant que société apportée.

### *Réalisation effective de l'apport*

Karlin Real Estate Europe Holdings LLP, prénommé, par son mandataire, a déclaré que:

- il est le seul plein propriétaire des Parts d'Intérêts Apportées et possède les pouvoirs d'en disposer;
- l'apport des Parts d'Intérêts Apportées est effectivement réalisé sans réserve aujourd'hui; et
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans le pays de résidence de la société dont les Parts d'Intérêts Apportées sont apportées, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

### *Frais*

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

### *Décisions de l'associé unique*

L'associé unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérant à quatre (4).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- *Gérants de catégorie A:*

\* M. Matthew Benjamin SCHWAB, né en Californie, les Etats-Unis d'Amérique, le 22 août 1970, ayant son adresse professionnelle au 11755 Wilshire Boulevard, Suite 1400, Los Angeles, CA 90025, les Etats-Unis d'Amérique; et

\* M. Joseph Michael SELF, né dans l'Illinois, les Etats-Unis d'Amérique, le 7 avril 1981, ayant son adresse professionnelle au 11755 Wilshire Boulevard, Suite 1400, Los Angeles, CA 90025, les Etats-Unis d'Amérique.

- *Gérants de catégorie B:*

\* M. Marcel STEPHANY, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 4 septembre 1951, ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg; et

\* M. Luc SUNNEN, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 22 décembre 1961, ayant son adresse professionnelle au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 04 décembre 2014. Relation: ECH/2014/2400. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 09 décembre 2014.

Référence de publication: 2014196057/541.

(140218839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

**Gulway S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 192.515.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the third of December.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

D.Law, a private limited liability company incorporated pursuant to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at Aerogolf Bloc A, 1, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166 269,

here represented by Peggy Simon, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

### Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Object.** The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name of "Gulway S.à r.l.".

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

**Art. 8. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

## Chapter III. Manager(s)

**Art. 10. Manager(s), Board of Managers.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

**Art. 11. Powers of the Manager(s).** In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

**Art. 12. Day-to-day Management.** The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

**Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or e-mail, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

**Art. 14. Liability - Indemnification.** The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

**Art. 15. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

#### Chapter IV. Shareholder(s)

**Art. 16. General Meeting of Shareholders.** If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

**Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 18. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

### Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

**Art. 19. Financial Year.** The Company's accounting year starts on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> of each year.

**Art. 20. Adoption of Financial Statements.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21. Appropriation of Profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22. Interim Dividends.** Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

### Chapter VII. Applicable Law

**Art. 24. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31<sup>st</sup>, 2015.

#### *Subscription - payment*

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by D.Law, prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand Euro (EUR 1.000.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of manager at one (1).

2. Appoint the following person as Company's manager:

- Mr. Marcel Stephany, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on September 4<sup>th</sup>, 1951, residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the manager's mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the Company appearing, she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le trois décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

D.Law, une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au Aerogolf Bloc A, 1, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166269, représentée par Mademoiselle Peggy Simon, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6402 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination «Gulway S.à r.l.».

**Art. 5. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## Chapitre II. Capital, Parts Sociales

**Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Parts Sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

## Chapitre III. Gérant(s)

**Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

**Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s).** Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

**Art. 12. Gestion Journalière.** Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

**Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par «conference call» ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

**Art. 14. Responsabilité, Indemnisation.** Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse

d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

**Art. 15. Conflit d'Intérêt.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Associé(s)

**Art. 16. Assemblée Générale des Associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

**Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 18. Procédure - Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque action donne droit à une voix.

#### Chapitre V. Année Sociale, Répartition

**Art. 19. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 20. Approbation des Comptes Annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 21. Affectation des Résultats.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est à la disposition des associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22. Dividendes Intérimaires.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

### Chapitre VII. Loi Applicable

**Art. 24. Loi Applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

#### *Souscription - Libération*

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par D.Law, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille Euros (EUR 1.000.-).

#### *Décisions de l'associé unique*

1. Déterminer le nombre de gérant à un (1).
2. Nommer la personne suivante en tant que gérant de la Société:
  - Monsieur Marcel Stephany, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) le 4 septembre 1951, résidant professionnellement au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg.  
La durée du mandat des gérants est illimitée.
3. Déterminer l'adresse du siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 04 décembre 2014. Relation: ECH/2014/2402. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 09 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195926/489.

(140219255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

### **Aurea SCI, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1513 Luxembourg, 42, boulevard Prince Felix.

R.C.S. Luxembourg E 5.516.

#### — STATUTS

L'an deux mille quatorze, le 4 décembre 2014.

Ont comparu

1.- Monsieur Hervé SYBERTZ né le 19 mai 1975, à Luxembourg; demeurant L-1513 Luxembourg, 42, boulevard Prince Félix

2.- Monsieur Laurent SYBERTZ, né le 15 juillet 1977, à Luxembourg; demeurant L-4010 Esch-sur-Alzette, 52, rue de l'Alzette

3.- Monsieur David Weis né le 13 octobre 1977, à Esch-sur-Alzette; demeurant 42, boulevard Prince Félix, L-1513 Luxembourg

Lesquels comparants ont déclaré constituer entre eux une société civile immobilière, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Objet, Durée, Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Par les présentes, il est formé une société civile immobilière, sous la dénomination Aurea S.C.I.

**Art. 2.** La société a pour objet à titre non commercial l'achat, la vente, l'aménagement, la gestion et la mise en valeur de tous immeubles bâtis et non bâtis, ainsi que toutes les opérations, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des gérants.

#### **Titre II. - Apports, Capital social, Parts**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de 6.000 euros (six mille euros) divisé en 60 (soixante) parts sociales de 100 euros (cent €) chacune. Les parts du capital social sont subdivisées en 40 parts de catégorie A et 20 parts catégorie B.

Ces parts sociales ont été attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Hervé SYBERTZ prénommé . . . . .	20 parts A
2.- Monsieur Laurent SYBERTZ prénommé . . . . .	20 parts A
3.- Monsieur David WEIS prénommé . . . . .	<u>20 parts B</u>
Total: cent parts sociales . . . . .	60 parts

Toutes ces parts sociales ont été libérées intégralement par les associés, en espèces, de sorte que la somme de 6.000 euros (six mille euros) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi que les associés le reconnaissent mutuellement.

**Art. 6.** Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

En cas de cession à un tiers, les paragraphes qui suivent s'appliquent:

Si un des associés désire vendre ses parts à un non associé, il doit transmettre par lettre recommandée l'offre d'achat valable aux autres associés.

Est considérée comme offre d'achat valable au sens des présents statuts toute offre pour l'achat des parts d'un associé qui comprend une option d'achat ferme et irrévocable pour l'ensemble des parts de la Société et ce, sous les mêmes conditions (l'offre d'achat initiale).

Après réception de ladite offre d'achat les autres associés auront le choix, endéans un délai de 2 mois:

- Soit d'acheter les parts de l'associé désirant vendre ses parts, au prix tel qu'énoncé dans l'offre d'achat initiale;
- Soit de vendre leurs parts selon les conditions reprises dans l'offre d'achat initiale,

- Soit de présenter une offre d'achat valable alternative d'un tiers avec un prix supérieur à l'offre d'achat valable initiale. Dans tel cas, l'associé étant à l'origine du déclenchement de la procédure de cession, s'oblige à accepter l'offre d'achat valable alternative, dans la mesure où les conditions qui l'accompagnent sont au moins identiques, sinon plus favorables que l'offre d'achat initiale. Cette offre devra-t-êtré transmise par voie de lettre recommandée à l'ensemble des associés.

Ce n'est uniquement dans le cas où, tant l'émetteur de l'offre d'achat que les associés restant marqueraient leur accord sur la vente, respectivement l'achat, d'une partie seulement des parts de la Société qu'un ou plusieurs associés pourront vendre leurs parts respectives individuellement.

Pour le cas où le(s) destinataire(s) de l'offre ne s'est pas manifesté dans le délai imparti ou que son offre n'est pas valable, ce dernier est présumé avoir accepté les termes de l'offre et s'engage donc à vendre ses Parts à l'acquéreur dans les conditions prévues dans l'offre d'achat.

Le transfert ainsi que le paiement des Actions devra intervenir dans un délai de 2 mois.

Un éventuel recours judiciaire ou l'introduction d'une médiation ou d'un arbitrage n'auront aucun effet suspensif quant à l'exécution de la présente clause.

Afin de permettre une exécution efficace des engagements des Parties, et afin de garantir l'inscription de la cession dans le registre des actions, il est d'ores et déjà convenu que l'Associé cédant fera le nécessaire pour que les gérants qu'il a nommés, démissionnent et seront remplacés par des gérants de l'acquéreur. Il exécutera cette opération trait par trait avec l'obligation de l'acheteur de payer le prix de vente des actions.

**Art. 7.** Les associés supportent les pertes et les bénéfices de la société proportionnellement à leurs parts dans la société.

**Art. 8.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle à celle du nombre de parts existantes.

**Art. 9.** Dans leurs rapports respectifs les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède. Vis-à-vis des créanciers de la société les associés sont tenus de ces dettes dans la proportion de leurs parts d'intérêts dans la société, dans les limites des articles 1862 et 1854 du Code civil.

**Art. 10.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais elle continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts.

**Art. 11.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société de sorte que les copropriétaires indivis seront dans ce cas tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

### **Titre III. - Administration de la société**

**Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants. S'il n'existe qu'un seul gérant, la société est engagée valablement et en toutes circonstances par la seule signature du gérant. S'il y a plusieurs gérants, chaque associé d'une catégorie (Parts A et parts B) pourra nommer un gérant. Dans tel cas, ils engagent valablement la société par leurs signatures collectives en toutes circonstances, y compris les actes d'achat, transformation ou de vente immobilière, les actes de mainlevée avec ou sans constatation de paiement et en général les actes d'administration ou même équivalent à une aliénation, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la société, sans que cette énumération ne soit limitative. Les associés peuvent déléguer la gestion journalière à un seul gérant, ce dernier pourra dès lors engager la Société par sa seule signature pour les actes de gestion quotidienne.

Ils peuvent encore emprunter au nom de la société ou faire consentir à celle-ci des ouvertures de crédit avec ou sans garantie réelle et signer valablement tous actes de prêt, d'ouverture de crédit ou autres et hypothéquer les biens immobiliers de la société en garantie de ces prêts ou ouvertures de crédit.

**Art. 13.** Chaque associé à un droit illimitée de surveillance et de contrôle sur les affaires de la société et il pourra en particulier prendre inspection des livres et comptes au siège social mais sans déplacement.

### **Titre IV. - Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les affaires de la société l'exigent sur convocation du ou des gérants et sur convocation d'un ou de plusieurs associés. Pareille convocation doit convenir l'ordre du jour de l'assemblée.

**Art. 15.** Le vote des délibérations de l'assemblée des associés, sur tous les points y compris les modifications statutaires, est déterminé par la majorité des trois quarts des votes des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2014.

**Art. 17.** Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et du bilan pendant les huit jours qui précèdent l'assemblée générale ordinaire.

### **Titre V. - Dissolution et Liquidation**

**Art. 18.** En cas de dissolution, la liquidation sera faite soit par le ou les liquidateurs nommés par les associés, soit par les associés.

Les pouvoirs du ou des liquidateurs seront fixés lors de leur nomination. A défaut de pareille fixation, le ou les liquidateurs jouiront des pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, notamment, vendre les immeubles à l'amiable ou aux enchères, toucher les prix de vente, consentir tous désistements, ou mainlevées, avec ou sans constatation de paiement, régler et acquitter le passif.

### **Titre VI. - Dispositions générales**

**Art. 19.** Les articles 1832 à 1872 du Code civil ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Assemblée générale*

Après avoir arrêté ainsi les statuts de la société, les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués, et, à l'unanimité, ont pris les résolutions suivantes:

A) Sont nommées gérants de la société:

1.- Monsieur Hervé Sybertz, né le 19.05.1975, à Luxembourg, demeurant 42, bvd. Prince Felix à L-1513 Luxembourg, gérant de catégorie A

2.- Monsieur David Weis, né le 13.10.1977 à Esch-sur-Alzette, demeurant 42, bvd Prince Félix, gérant de catégorie B  
La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature collective des deux gérants.

Le gérant délégué à la gestion journalière est monsieur David Weis pouvant engager par sa seule signature la Société pour tout engagement relatif à la gestion journalière.

B) L'adresse de la société est fixée au 42, boulevard Prince Felix à L-1513 Luxembourg.

Monsieur Hervé Sybertz / Monsieur Laurent Sybertz / Monsieur David Weis.

Référence de publication: 2014195711/131.

(140219294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

### **Above Wealth Funds, S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 174.352.

#### **CLÔTURE DE LIQUIDATION**

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh day of November.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

Was held

an Extraordinary General Meeting of Shareholders (the "Meeting") of ABOVE WEALTH FUNDS S.A., SICAV-FIS (the «Company»), a Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé with its registered office at 58, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Marc LOESCH, notary residing in Luxembourg, on December 21<sup>st</sup>, 2012, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»), of February 26<sup>th</sup>, 2013, number 467,

registered with the Companies and Trade Register of Luxembourg under section B 174.352.

The meeting is presided by Mr Miroslav METODIEV, employee, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mrs Christine EVANS, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Ms Dominique SZLACHTA, employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state.

I. That the shareholders present or represented at the meeting as well as the number of shares held by them have been registered on an attendance list signed by the shareholders present and by the proxyholders of those represented, and the members of the meeting declare to refer to this attendance list, as set up by the members of the bureau of the meeting.

The aforesaid attendance list will remain attached to the present deed with which it will be registered.

Will also remain attached to the present deed, with which it will be registered, the proxies given by the represented shareholders, signed "ne varietur" by the parties and the acting notary.

II. That the present meeting of shareholders has been convened by registered mail on November 24<sup>th</sup>, 2014, addressed to all the shareholders of the company, as all the shares issued by the Company are in registered form.

III. That out of all shares representing the whole subscribed capital, 100% shares are duly represented at this meeting, which consequently is regularly constituted and can validly deliberate and decide on the different items of the agenda.

IV. That the agenda of the present meeting is as follows:

*Agenda:*

1. Presentation of the liquidator's report
2. Presentation of the auditor's report on the liquidation
3. Discharge to be given to the liquidator and to the auditor.
4. Closure of the Company's liquidation
5. Decision where the documents of the Company will be kept
6. Miscellaneous

The facts, after having been laid down, established and verified by the meeting as being true, the meeting considering itself to be duly convened has after examining the Agenda and having deliberated, resolved as follows:

*First resolution*

After having heard the conclusion of the Liquidation Commissioner, the report of the Liquidator is approved.

The aforesaid report of the Liquidation Commissioner and of the report of the Liquidator are attached to the present deed, after initialled "ne varietur" by the members of the Bureau of the Meeting and by the undersigned notary.

For: 100%

Against: 0

Abstention: 0

*Second Resolution*

The Meeting grants full and entire discharge to the Liquidator and to the Liquidation Commissioner for the performance of their duties with regard for their mandates up to this date.

For: 100%

Against: 0

Abstention: 0

*Third Resolution*

The Meeting, after considering that the outstanding liabilities of the Company have all been discharged and that the outstanding liquidation, proceeds will be paid to the Shareholders of the Company within the month of the present meeting, resolves to close the liquidation on the date of this deed.

For: 100%

Against: 0

Abstention: 0

*Fourth Resolution*

The Meeting resolves to fix the place where the Company's books and corporate documents are to be kept during five (5) years following the publication of the closing of the liquidation in the Mémorial C at the former registered office of the Company.

For: 100%

Against: 0

Abstention: 0

There, being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded only in English.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, first name and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Signé: M. METODIEV, C. EVANS, D. SZLACHTA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 décembre 2014. LAC/2014/57216. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195669/86.

(140219044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

### **Cresco Urban Yurt SLP, Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89e, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 192.504.

#### — STATUTES

1. A société en commandite special was formed (hereafter the company) on 03/12/2014.

2. The name of the company is "Cresco Urban Yurt SLP".

3. Designation of the General Partner: The company "CRESCO URBAN YURT" Sàrl, incorporated on 31/03/2014, with registered office at 89e, Parc d'activités, L-8308 Capellen, registration with the Luxembourg Trade and Companies Register N° B-187017

4. The object of the company is to provide advisory, project development and management services.

The company can also acquire participating interests in any form whatsoever in Luxembourg or foreign companies, to acquire any kind of transferable securities via purchases, subscriptions or any other means as well as to dispose thereof via sales, exchanges or any other means, to manage and develop its portfolio and to acquire, sell and develop patents and licences associated thereto.

The company may lend and borrow with or without collateral. It may take part in the creation and/or development of other companies and lend them its support.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property related directly or indirectly to the realisation of its corporate object or likely to contribute to such realisation.

Generally speaking, it may undertake any inspection, supervision and documentation measures and carry out any transaction that it may deem useful for the accomplishment and development of its object.

5. The registered office of the company is established in Mamer/Capellen at the following address:

89e, Parc d'activités - L-8308 Capellen

6. The company is formed for an unlimited duration.

7. The company is managed by the General Partner On 03/12/2014, the following party has been appointed as director for an indefinite period:

The company "CRESCO URBAN YURT" Sàrl, incorporated on 31/03/2014, with registered office at 89e, Parc d'activités, L-8308 Capellen, registration with the Luxembourg Trade and Companies Register N° B-187017

#### **Suit la version en langue française du texte qui précède:**

1. Il a été constitué en date du 03/12/2014 une société en commandite spéciale.

2. La dénomination de la société est "Cresco Urban Yurt SLP".

3. Désignation de l'associé commandité: la société CRESCO URBAN YURT Sàrl, constituée le 31/03/2014, avec siège social au 89e, Parc d'activités, L-8308 Capellen, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-187017

4. L'objet de la société est la prestation de services en conseils, développement de projets et management.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possèdera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et ou développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

La Société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui se rapportent directement ou indirectement à la réalisation de son objet social ou qui sont de nature à en favoriser la réalisation.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

5. Le siège social de la société est établi à Mamer/Capellen, à l'adresse suivante:

89e, Parc d'activités - L-8308 Capellen

6. La société a été constituée pour une durée indéterminée.

7. La société est gérée par l'associé commandité.

En date du 03/12/2014, est nommé gérant pour une durée indéterminée:

L'associé commandité, la société CRESCO URBAN YURT Sàrl, constituée le 31/03/2014, avec siège social au 89e, Parc d'activités, L-8308 Capellen, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-187017.

Référence de publication: 2014195776/58.

(140219109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

### **Clinique Privée du Dr. E. Bohler, Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 5, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 88.247.

L'an deux mille quatorze, le vingt-six novembre,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «Clinique Privée du Dr. E. Bohler», une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 5, rue Edward Steichen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.247, constituée suivant acte notarié en date du 15 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 septembre 2002, numéro 1372 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié en date du 13 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 28 juillet 2008, numéro 1851.

L'assemblée est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Frank WAGENER, administrateur, résidant professionnellement à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Claude SEYWERT, employé privé, résidant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 171, boulevard Charles Simonis.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Norbert NICK, retraité, résidant à L-4056 Esch-sur-Alzette, 7-9, place Winston Churchill.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Changement de l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.»

2. Changement de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires de la Société et sa représentation dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'Actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la société.

En cas d'Administrateur Unique, tous ces pouvoirs seront réservés à cet Administrateur Unique.»

3. Suppression du dernier paragraphe de l'article 9 des statuts de la Société.

4. Changement de l'article 10 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 10.** Le Conseil d'Administration peut déléguer l'exercice de tous ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs ou à un comité de direction, composé d'au moins deux directeurs, dont il nomme et révoque les membres.

Il peut conférer à tout mandataire des pouvoirs particuliers dont il fixe l'étendue.»

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de changer l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires de la Société et sa représentation dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'Actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la société.

En cas d'Administrateur Unique, tous ces pouvoirs seront réservés à cet Administrateur Unique.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer le dernier paragraphe de l'article 9 des statuts de la Société.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de changer l'article 10 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 10.** Le Conseil d'Administration peut déléguer l'exercice de tous ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs ou à un comité de direction, composé d'au moins deux directeurs, dont il nomme et révoque les membres.

Il peut conférer à tout mandataire des pouvoirs particuliers dont il fixe l'étendue.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. WAGENER, C. SEYWERT, N. NICK et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 novembre 2014. LAC / 2014 / 56133. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Releveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195767/117.

(140218964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

**Orion IV European 20 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 17.120,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 186.731.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-fifth day of November.

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

**THERE APPEARED:**

Orion IV European 31 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 191.641, having its registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (the "Sole Member"),

here represented by Bastien Burin, LLM, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given on 24 November 2014.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of Orion IV European 20 S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 186.731, incorporated pursuant to a deed of the undersigned dated 2 April 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1778 dated 9 July 2014. The articles of association of the Company have not been amended since.

The appearing party representing the entire share capital of the Company, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

*Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of four thousand six hundred twenty euro (EUR 4,620) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) up to seventeen thousand one hundred twenty euro (EUR 17,120) through the issue of four thousand six hundred and twenty (4,620) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, by way of a contribution in cash;

2. Subsequent amendment of article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company;

3. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the Sole Member takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Member resolves to increase the Company's share capital by an amount of four thousand six hundred twenty euro (EUR 4,620) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) up to seventeen thousand one hundred twenty euro (EUR 17,120) through the issue of four thousand six hundred and twenty (4,620) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, by way of a contribution in cash.

The four thousand six hundred and twenty (4,620) new issued shares have been entirely subscribed by the Sole Member, represented as stated above, for a total amount of four hundred sixty-two thousand euro (EUR 462,000).

The shares so subscribed by the Sole Member have been fully paid up by a contribution in cash amounting to four hundred sixty-two thousand euro (EUR 462,000), so that the said amount of four hundred sixty-two thousand euro (EUR 462,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the notary.

The total contribution in the amount of four hundred sixty-two thousand euro (EUR 462,000) shall be allocated as follows:

- four thousand six hundred twenty euro (EUR 4,620) to the share capital of the Company; and
- four hundred fifty-seven thousand three hundred eighty euro (EUR 457,380) to the share premium of the Company.

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Member resolves to amend article 5, paragraph 1 of the articles of association of the Company which shall be enforced and now reads as follows:

“ **Art. 5. Capital.** The issued share capital of the Company is set at seventeen thousand one hundred twenty euro (EUR 17,120), divided into seventeen thousand one hundred and twenty (17,120) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the “Shares”).”

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand nine hundred euro (EUR 1,900).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq novembre.

Par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

**A COMPARU:**

Orion IV European 31 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191.641, ayant son siège social au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Bastien Burin, LLM, résidant professionnellement à Luxembourg,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 novembre 2014.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de Orion IV European 20 S.à r.l. (ci-après la “Société”), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.731, constituée suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1778 en date du 9 juillet 2014. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

La comparante représentant l'intégralité du capital social de la Société a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre mille six cent vingt euros (EUR 4.620) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à dix-sept mille cent vingt euros (EUR

17.120), par l'émission de quatre mille six cent vingt (4.620) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, par le biais d'un apport en numéraire.

2. Modification subséquente de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société;

3. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'Associé Unique adopte, et requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre mille six cent vingt euros (EUR 4.620) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à dix-sept mille cent vingt euros (EUR 17.120), par l'émission de quatre mille six cent vingt (4.620) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, par le biais d'un apport en numéraire.

Les quatre mille six cent vingt (4.620) nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, pour un montant total de quatre cent soixante-deux mille euros (EUR 462.000).

Les parts sociales ainsi souscrites par l'Associé Unique ont été intégralement payées par un apport en numéraire d'un montant de quatre cent soixante-deux mille euros (EUR 462.000), lequel montant de quatre cent soixante-deux mille euros (EUR 462.000) est désormais à la disposition de la Société ainsi qu'il l'a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de quatre cent soixante-deux mille euros (EUR 462.000) est affecté comme suit:

- quatre mille six cent vingt euros (EUR 4.620) au capital social de la Société; et
- quatre cent cinquante-sept mille trois cent quatre-vingt euros (EUR 457.380) à la prime d'émission de la Société.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5, paragraphe 1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.** Le capital émis de la Société est fixé à dix-sept mille cent vingt euros (EUR 17.120), divisé en dix-sept mille cent vingt (17.120) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les «Parts Sociales»).»

#### *Frais et Dépenses*

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ mille neuf cents euros (EUR 1.900).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom et résidence, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Burin, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 27 novembre 2014. REM/2014/2593. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 8 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195287/124.

(140217918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

---

#### **Ornicar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4070 Esch-sur-Alzette, 2-4, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 157.104.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Référence de publication: 2014195312/10.

(140217437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

---